



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 7 mars 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Pierre-Luc Lachance	David Weiser
Claude Lavoie	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier
M^e Myriam Pellerin, assistante-greffière substitut

Ouverture de la séance

À 17 h 04, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire Bruno Marchand prend la parole pour souligner huit femmes élues de la Ville de Québec, à l'occasion de la *Journée internationale des droits des femmes*. Il les présente et leur rend hommage.

CV-2022-0158 Adoption de l'ordre du jour

Dans le contexte des mesures sanitaires prescrites en raison de la pandémie de la *COVID-19*, les membres du conseil ont accepté de remplacer les périodes de questions des citoyens prévues à l'article 32 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722,

par des périodes de questions des citoyens reçues par courriel, ainsi que par visioconférence.

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0159 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 février 2022**

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 février 2022 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 23 février 2022 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt d'une lettre du Directeur général des élections, monsieur Pierre Reid, datée du 1^{er} mars 2022, relative au changement de nom de la formation politique *Équipe Marie-Josée Savard*, pour *Québec d'abord*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance, de notes d'information du Service du transport et de la mobilité intelligente relatives à la *Stratégie en sécurité routière 2020–2024* et aux principaux projets qui seront réalisés en matière de systèmes de transport intelligents, au cours de l'année 2022;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Bianca Dussault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, relative à *l'Ouverture d'une nouvelle rue à l'ouest de la rue Marie-Parent – District de Neufchâtel – Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon, lors de

la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, relative au *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant de 14 500 000 \$ au Fonds de développement du logement social de Québec et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1467;

- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, d'une réponse à une question posée par monsieur le conseiller Claude Lavoie, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, relative à *l'Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis aux 545, rue Kirouac et 507, rue Saint-Luc, connu et désigné comme étant le lot 5 342 039 du cadastre du Québec, dans le cadre des procédures d'expropriation déposées au Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-Q-255701-2105 – Arrondissement de La Cité-Limoilou*;
- Dépôt, par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, d'une photo d'un garage à valeur patrimoniale situé au 3987, rue Chabanel;
- Dépôt, par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Bianca Dussault, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, relative à *l'Ouverture d'une nouvelle rue à l'ouest de la rue Marie-Parent – District de Neufchâtel – Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières*.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions des citoyens reçues par courriel ainsi que par visioconférence est tenue pour une durée de 35 minutes.

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 18 h 56.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 19 h 01.

Avis de proposition

Nouvel avis de proposition

Madame la conseillère Bianca Dussault dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec évalue la possibilité, d'ici le mois de décembre 2022, d'installer des parcs inclusifs sur le territoire de la Ville de Québec.

Madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec rejoigne le mouvement des *Municipalités engagées* en vue de la *Journée de la Terre* du 22 avril 2022.

Madame la conseillère Véronique Dallaire dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*, et s'engage à mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics, à favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours, et à reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

CV-2022-0160 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, demandant la révision de la mesure *Première Ovation* pour retirer le critère de l'âge par un critère de début de carrière - **CU2022-027** (Ra-2332)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel CU2022-027. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Alicia Despins, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Alicia Despins déclare qu'elle maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Claude Villeneuve appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que selon une recherche à l'automne 2021 par des étudiants en arts visuels de l'*Université Laval*, près de 50% des étudiants de première année à la maîtrise de cette même discipline étaient âgés de plus de 35 ans;

Attendu que dans le même document, on apprend que 74 % considèrent que leur parcours professionnel et scolaire est atypique;

Attendu que les programmes d'aide dédiés aux talents émergents tels que *Première Ovation* de la Ville de Québec ont pourtant comme principal critère d'admissibilité l'âge des candidats;

Attendu que d'autres municipalités telles que Lévis, Sherbrooke et le *Conseil des Arts et des Lettres du Québec* définissent les artistes de la relève ou en voie de professionnalisation par d'autres critères que l'âge;

Attendu que d'autres domaines professionnels ou d'études, tels que le milieu scientifique, s'appuient plutôt sur des critères de début de carrière dans le cadre de programmes comparables s'adressant à la relève;

Attendu qu'un tel changement répondrait aux réalités actuelles du milieu des arts et rendrait les programmes plus équitables;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

il est proposé que l'administration révise le programme *Première Ovation* afin de retirer tout critère d'âge pour faire place à un critère de début de carrière, afin qu'il reflète les besoins réels des créateurs de la relève.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Claude Lavoie, Stevens Mélançon, Isabelle Roy, Jackie Smith et Claude Villeneuve.

Ont voté contre : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Mélissa Coulombe-Leduc, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

En faveur : 9 Contre : 12

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2022-0161 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, demandant d'entamer une révision de la *Vision du développement social et communautaire* afin de s'assurer du maintien des organismes qui assurent le maintien du tissu social, et que la Ville de Québec demande au gouvernement du Québec d'augmenter sa contribution financière aux organismes - LS2022-024 (Ra-2332)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel LS2022-024. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, en modifiant le texte de la proposition.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Claude Villeneuve déclare qu'il ne maintient pas son avis de proposition tel que rédigé, mais qu'il se rallie plutôt à la recommandation du comité exécutif indiquée dans le sommaire décisionnel LS2022-024. L'avis de proposition ainsi modifié se lit comme suit :

Attendu qu'en 2013, la Ville de Québec s'est dotée d'une *Vision du développement social et communautaire* dont l'objectif est de permettre à chaque citoyen de participer activement à la vie sociale, de développer pleinement son potentiel et de tirer sa juste part de l'enrichissement collectif;

Attendu que les organismes communautaires font preuve d'un engagement exemplaire auprès de tous, notamment les personnes en situation de vulnérabilité, et que leur travail contribue à rendre notre société plus juste, plus verte et plus inclusive;

Attendu que la crise sanitaire a démontré la pertinence, la qualité et la nécessité d'avoir un réseau d'organismes communautaires fort pour maintenir notre tissu social;

Attendu que la crise sanitaire a aussi fait évoluer le nombre de demandes d'aide, augmentant ainsi la charge des organismes communautaires;

Attendu qu'il y a présentement une pénurie de main-d'œuvre et que le milieu communautaire n'est pas épargné par cette réalité;

Attendu que la Ville de Québec dispose de certains pouvoirs pour intervenir dans les champs d'activités spécifiques à l'action communautaire et sociale, mais qu'elle ne dispose cependant pas des leviers et des ressources nécessaires pour combler les besoins des organismes communautaires;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Véronique Dallaire,

il est proposé d'assurer la réalisation des actions prévues au *Plan d'action solidaire*, notamment à l'égard des organismes communautaires, et de demander la participation financière du gouvernement du Québec pour soutenir ces actions.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0162 **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Isabelle Roy, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, demandant que la Ville de Québec s'engage à mettre en place les mesures lui permettant d'accéder au niveau *Or* de la certification *Ville amie des monarques* décernée par la *Fondation David Suzuki* - PA2022-031 (Ra-2332)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PA2022-031. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Isabelle Roy pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Isabelle Roy déclare qu'elle maintient son avis de proposition. Madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le papillon monarque est une espèce emblématique de l'Amérique du Nord et que sa migration exceptionnelle fait l'objet d'une fascination pour des millions de citoyens;

Attendu qu'en deux décennies, plus de 90% de la population des monarques a disparu, et que l'espèce est maintenant désignée comme menacée;

Attendu que les municipalités ont un rôle crucial à jouer dans la protection et le rétablissement de l'espèce;

Attendu qu'en 2018, la Ville de Québec accédait au réseau des *Villes amies des monarques*, mention décernée par la *Fondation David Suzuki*;

Attendu que dès 2019, la Ville de Québec obtenait la mention *Argent* de la certification après la mise en place d'au moins 15 des 24 mesures proposées par la *Fondation David Suzuki* pour favoriser la survie de ce papillon migratoire, permettant de protéger le monarque et son habitat, et profitant par le fait même à plusieurs autres espèces d'insectes pollinisateurs;

Attendu qu'afin d'obtenir la mention *Or*, la Ville de Québec devrait avoir mis en place les 24 mesures prescrites par la *Fondation David Suzuki*;

Attendu qu'en juin 2021, la Ville de Québec rendait publique sa *Stratégie de développement durable* dans laquelle elle s'engageait à préserver et restaurer les écosystèmes terrestres et à mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy,

appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,

il est proposé que la Ville de Québec s'engage à mettre en place les mesures lui permettant d'accéder au niveau *Or* de la certification *Ville amie des monarques* décernée par la *Fondation David Suzuki*, affirmant ainsi Québec comme un leader dans la protection des monarques et de l'ensemble des pollinisateurs, en posant des gestes concrets visant l'atteinte des objectifs de développement durable.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0163 **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Corriveau, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, demandant que la Ville de Québec aménage et désigne une zone d'échanges sécurisée dans chacun des six arrondissements, comme aux abords des postes de police ou des bureaux d'arrondissement - PO2022-002 (Ra-2332)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PO2022-002. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Anne Corriveau pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Anne Corriveau déclare qu'elle maintient son avis de proposition. Madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le nombre d'adeptes de plateformes de ventes en ligne pour le marché d'occasion est en augmentation constante;

Attendu que le nombre de fraudes liées à ces transactions entre particuliers est grandissant;

Attendu que plusieurs villes des États-Unis, de l'Ouest canadien, de l'Ontario et du Québec ont mis en place des zones d'échanges sécurisées;

Attendu que ces espaces ont pour but d'offrir aux citoyens des endroits sécuritaires, auxquels ils ont accès 24 h/24 et qui sont équipés de surveillance vidéo, pour ainsi aider à préserver leur sentiment de sécurité lors de transactions;

Attendu que les zones d'échanges sécurisées, également appelées zones de rencontres neutres, peuvent également servir de point de rencontre pour les parents qui partagent la garde de leurs enfants;

Attendu que bien que le Service de police de la ville de Québec (SPVQ) invite déjà la population à choisir un endroit sécuritaire comme le stationnement d'un poste de police pour procéder à ces types d'échanges, il n'existe pas de zones clairement désignées à cet usage;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère,

il est proposé que la Ville de Québec aménage et désigne une zone d'échanges sécurisée dans chacun des six arrondissements, comme aux abords des postes de police ou des bureaux d'arrondissement.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Claude Lavoie, Isabelle Roy et Jackie Smith.

Ont voté contre : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Mélissa Coulombe-Leduc, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

En faveur : 7 Contre : 13

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

CV-2022-0164 **Avis de proposition déposé par madame la conseillère Jackie Smith, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2022, demandant de mettre en place une *Alerte-smog* par courriel pour la Ville de Québec, et une obligation aux propriétaires de déclarer les appareils de chauffage à combustible solide - PQ2022-015 (Ra-2332)**

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel PQ2022-015. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par madame la conseillère Jackie Smith pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la conseillère Jackie Smith déclare qu'elle maintient son avis de proposition. Madame la conseillère Anne Corriveau appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que l'article 5 du *Règlement sur les appareils de chauffage à combustible solide*, R.V.Q. 2954, indique qu' : « Il est interdit d'utiliser tout appareil de chauffage à combustible solide lorsqu'un avertissement de smog est émis à l'égard d'une région qui inclut tout ou partie du territoire de la ville de Québec.»;

Attendu que la Ville de Québec ne diffuse pas les avertissements de smog sur son territoire et que les efforts pour communiquer ces derniers à la population sont insuffisants;

Attendu que le document *Mon environnement, ma santé. Bilan initial de la qualité de l'air extérieur et ses effets sur la santé*, publié en 2019 par la *Direction de santé publique du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale*, recommande d'« Utiliser des appareils de chauffage au bois certifiés plus performants et remplacer graduellement ce mode de chauffage par d'autres sources d'énergie moins polluantes »;

Attendu que le nombre de remplacement ou de retrait de 400 appareils de chauffage à combustible solide non conformes aux normes, prévu par la Ville de Québec, n'a pas été atteint en 2021;

Attendu que les données de la Ville de Québec concernant le nombre d'appareils de chauffage à combustible solide conformes ou non conformes

sont incomplètes, nuisant à faire respecter l'application du règlement R.V.Q 2954;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Jackie Smith, appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est proposé de mettre en place une *Alerte-smog* par courriel pour la Ville de Québec, et une obligation aux propriétaires de déclarer les appareils de chauffage à combustible solide.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Claude Lavoie, Isabelle Roy, Jackie Smith et Claude Villeneuve.

Ont voté contre : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Mélissa Coulombe-Leduc, Bianca Dussault, Jean-François Gosselin, Pierre-Luc Lachance, Stevens Mélançon, Maude Mercier Larouche, Éric Ralph Mercier, Catherine Vallières-Roland, Steeve Verret et David Weiser.

En faveur : 8 Contre : 13

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

Proposition sans préavis

CV-2022-0165 Félicitations à la *Maison de Lauberivière* pour le 1^{er} anniversaire de l'ouverture de son nouveau bâtiment situé sur la rue du Pont, et remerciements à toute son équipe

Attendu que le 8 mars 2022 marquera le 1^{er} anniversaire de l'ouverture du nouveau bâtiment de la *Maison de Lauberivière* situé sur la rue du Pont;

Attendu que le 14 février 1983, la *Maison de Lauberivière* ouvrait ses portes sur la rue Saint-Paul à Québec, le déménagement étant nécessaire pour permettre à l'organisme d'améliorer son offre d'aide et de soutien;

Attendu que la *Maison de Lauberivière* est un refuge pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être, et un centre multiservices qui accompagne les personnes démunies vivant diverses situations;

Attendu que les employés de la *Maison de Lauberivière* et les bénévoles réguliers de l'organisme effectuent un travail essentiel qui contribue à faire de Québec une ville plus inclusive et plus solidaire;

Attendu que la *Maison de Lauberivière* a notamment servi 143 126 repas, offert 35 798 couchers et accueilli plus de 5000 personnes en 2020;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lavoie, appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs félicitations à toute l'équipe de la *Maison de Lauberivière* et les remercient pour le travail inestimable qu'ils réalisent quotidiennement auprès des personnes les plus vulnérables de notre société.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0166 Félicitations à l'équipe de *La Maison de Marthe* pour la réalisation du projet de maison d'hébergement pour les femmes

Attendu que les membres du conseil d'administration et l'équipe de *La Maison de Marthe* ont récemment fait l'annonce de l'ouverture d'une maison d'hébergement, et que celle-ci est la toute première au Québec à répondre aux besoins spécifiques des femmes qui sont ou qui ont été victimes d'exploitation sexuelle;

Attendu que ce nouvel espace offre de la sécurité et des services adaptés aux femmes qui veulent sortir de la prostitution, un processus qui demande du temps et de l'accompagnement spécialisé;

Attendu que les valeurs portées par l'organisme sont profitables à l'ensemble d'une communauté forte et engagée qui désire assurer le bien-être de tous ses citoyens, soit l'ouverture, l'égalité, la solidarité et le respect;

Attendu que madame Rose Dufour, anthropologue et fondatrice de *La Maison de Marthe*, a été nommée cette année *Grande Québécoise – secteur social*, par la *Chambre de commerce et d'industrie de Québec*;

Attendu que son dévouement, sa ténacité, son humanisme et son amour inconditionnel des laissés-pour-compte ont permis de changer et sans doute même de sauver la vie de plusieurs de nos concitoyennes;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent et remercient l'équipe de *La Maison de Marthe* pour la réalisation du projet de maison d'hébergement, et profitent de cette occasion pour souligner et saluer l'importance du travail qu'elle accomplit au quotidien.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0167 Félicitations à madame Julie Fortin pour l'excellence du travail accompli à la Ville de Québec au sein du Service de protection contre l'incendie de Québec, depuis plus de 25 ans

Attendu que la Ville de Québec est fière de reconnaître, à la veille de la *Journée internationale des droits des femmes*, l'apport inestimable de celles-ci au succès de notre organisation municipale;

Attendu que madame Julie Fortin, directrice adjointe aux affaires stratégiques et administratives du Service de protection contre l'incendie de Québec, est la première femme et la plus haute gradée d'un grand service d'incendie au Québec;

Attendu que cette fidèle employée de la Ville de Québec, au service des citoyens depuis plus de 25 ans, a également contribué activement à la cellule de crise;

Attendu que tout au long de ses années de travail, cette femme inspirante a poursuivi ses études jusqu'à l'obtention d'une maîtrise en administration des affaires en 2006, de même qu'une certification en leadership et habiletés de direction de l'*Institut de leadership en gestion*;

Attendu que madame Julie Fortin a obtenu en 2020 son diplôme de l'*École nationale des pompiers du Québec*, et ce, tout en participant au comité de négociation de la convention collective des pompiers et en dirigeant le comité d'implantation de la nouvelle convention;

Attendu qu'elle a su, par l'excellence de son travail et son implication largement reconnus par ses pairs, influencer et développer la vision et l'organisation du Service de protection contre l'incendie de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville reconnaissent l'audace de madame Julie Fortin, la félicitent pour l'excellence du travail accompli au sein du Service de protection contre l'incendie de Québec, et la remercient d'inspirer et de paver la voie aux femmes dans des professions traditionnellement plus masculines.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0168 Félicitations à madame Nancy Florence Savard pour avoir remporté le prix Rock-Demers lors de la 25^e édition du Festival international du film pour enfants de Montréal, le 21 février 2022

Attendu que le 21 février 2022, se déroulait le lancement officiel de la 25^e édition du *Festival international du film pour enfants de Montréal* (FIFEM);

Attendu que c'est en présence de la marraine de l'événement, madame Marina Orsini, et des membres des jurys enfant et professionnel, que le tout premier prix *Rock–Demers* a été décerné;

Attendu que cet honneur prestigieux, qui rend hommage à ceux qui ont consacré leur vie au développement du cinéma jeunesse de haute qualité, a été remis à madame Nancy Florence Savard, présidente et fondatrice du studio de création *10^e Ave Productions*;

Attendu qu'ayant débuté sa carrière professionnelle dans la métropole, c'est dans la capitale nationale qu'elle a choisi d'établir sa boîte de production en 1998;

Attendu que, reconnue comme une véritable pionnière en animation 3D, on attribue à madame Nancy Florence Savard l'émergence d'un nouveau pan de l'industrie, avec la production du premier long métrage d'animation assistée par ordinateur stéréoscopique 100% canadien, *La légende de Sarila*, qui a été vendu dans plus de 40 pays;

Attendu que madame Nancy Florence Savard a également participé à plusieurs productions dignes de mention, dont *Félix et le trésor de Morgäa*, *Nelly et Simon : Mission Yéti* et *Le Coq de St–Victor*;

Attendu qu'au fil de sa carrière, madame Nancy Florence Savard et *10^e Ave Productions* se sont vu remettre plusieurs prix lors de festivals prestigieux, dont le *Festival de cinéma en famille de Québec*, le *Festival international du film de Toronto*, le *Festival international du film francophone de Namur*, l'*International Film Festival for Children and Youth* en Iran, et le *Zlín Film Festival – International Film Festival for Children and Youth* en République Tchèque;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent madame Nancy Florence Savard qui, par son talent, participe au rayonnement et à l'effervescence créative de l'industrie du cinéma d'animation de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0169 Félicitations à messieurs Jocelyn Robert et Pierre Bourgault, récipiendaires du *Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques* décerné par le *Conseil des arts du Canada*, le 2 mars 2022

Attendu que le 2 mars 2022, le *Conseil des arts du Canada* a remis les *Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques*, notamment à messieurs Jocelyn Robert et Pierre Bourgault;

Attendu que monsieur Jocelyn Robert est un artiste interdisciplinaire originaire de Québec qui travaille en arts visuels, musique, art radio, art numérique, performance, installation, vidéo et écriture. Très impliqué dans le domaine des arts, ayant notamment participé à la fondation de la coopérative *Méduse*, il est également professeur à l'*École d'art de l'Université Laval* depuis 2008;

Attendu que monsieur Pierre Bourgault est à la fois artiste, enseignant, conteur, chercheur et navigateur. Ses réalisations ont été exposées dans de multiples galeries et musées. Monsieur Pierre Bourgault a été particulièrement prolifique en art public;

Attendu que le *Prix du gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques* représente la plus prestigieuse distinction en matière d'excellence en arts visuels et en arts médiatiques au Canada;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins, appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent messieurs Jocelyn Robert et Pierre Bourgault, récipiendaires du *Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques*.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0170 Félicitations aux athlètes de la région de Québec et de Chaudière–Appalaches qui représentent le Canada aux Jeux paralympiques d'hiver de Beijing 2022

Attendu que les *Jeux paralympiques d'hiver* se déroulent du 4 au 13 mars 2022 à Beijing en Chine;

Attendu qu'une délégation de 49 athlètes, dont 4 guides, représenteront le Canada sur la neige et sur la glace, à ces Jeux d'hiver;

Attendu que trois athlètes de la région de Québec et de Chaudière–Appalaches participent aux Jeux d'hiver, soit messieurs Dominic Larocque et Antoine Lehoux en parahockey sur glace, ainsi que monsieur Julien Petit comme guide du skieur alpin Logan Leach;

Attendu qu'ils ont dû s'entraîner pendant plusieurs années afin de pouvoir participer à ces Jeux d'hiver et qu'ils y donneront le meilleur d'eux-mêmes;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Véronique Dallaire,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les athlètes paralympiques de la région de Québec et de Chaudière–Appalaches pour leur performance, leur résilience, leur engagement et leur dépassement de soi.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0171 Félicitations à monsieur Jocelyn Robert pour l'obtention du *Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques* décerné par le Conseil des arts du Canada, le 2 mars 2022, et pour sa contribution au rayonnement des arts d'ici

Attendu que le *Conseil des arts du Canada* a fait de monsieur Jocelyn Robert, artiste et professeur à l'École d'art de la *Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design* de l'*Université Laval*, le récipiendaire du *Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques* pour l'année 2022;

Attendu que l'honneur reçu par l'artiste, natif de Québec, est la plus haute distinction accordée pour l'excellence en arts visuels et en arts médiatiques au Canada;

Attendu que le fondateur du centre d'artistes en art audio et électronique *Avatar* n'en est pas à ses premières distinctions, ayant remporté, entre autres, le *Prix à la création artistique* du *Conseil des arts et des lettres du Québec* en 2007, le *Prix du rayonnement international* du *Conseil de la culture* des régions de Québec et de Chaudière–Appalaches en 2006, ou encore le 1^{er} prix, catégorie image, à l'*International Media Arts Festival* de Berlin en 2002;

Attendu que l'artiste multidisciplinaire est reconnu pour l'audace et l'ingéniosité de sa pratique en arts médiatiques, en création sonore, en performance, en écriture, en art informatique, en vidéo et en musique;

Attendu que l'on retrouve ses œuvres dans les collections du *Musée national des beaux-arts du Québec*, du *Musée d'art contemporain de Montréal*, de la *Galerie de l'Université du Québec à Montréal*, du *Musée d'arts de Nantes* et dans de nombreuses collections privées qui témoignent de son parcours artistique prolifique;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières–Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent monsieur Jocelyn Robert pour la reconnaissance qu'il reçoit avec le *Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques* pour l'année 2022, et qu'ils le félicitent pour sa grande contribution au rayonnement des arts d'ici sur la scène locale, nationale et internationale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0172 Félicitations aux participants, organisateurs et bénévoles du 18^e Pentathlon des neiges qui s'est déroulé du 26 février au 6 mars 2022

Attendu que le volet compétitif du 18^e *Pentathlon des neiges* s'est tenu à Québec, du 26 février au 6 mars 2022;

Attendu que cet événement multisports d'hiver est le plus grand en importance au monde et que celui-ci a permis de rassembler, cette année, 13 équipes formées d'employés de la Ville de Québec, sur un total de plus de 4 500 inscriptions;

Attendu que la réussite de l'événement est tributaire de la généreuse implication de plus de 300 bénévoles, dont plusieurs pendant 10 jours consécutifs;

Attendu que le pentathlon a rassemblé pour la première fois, au sein de mêmes équipes, les élus de différentes formations politiques, dont celles de *Québec Forte et Fière*, de *Québec 21* puis d'un élu indépendant;

Attendu que les élus se sont ainsi positionnés comme de fiers ambassadeurs des saines habitudes de vie, valeur importante au sein de la Ville de Québec;

Attendu que le défi corporatif a récolté plus de 42 000 \$ qui ont, entre autres, servi au financement des tournois des milieux scolaires, du primaire et du secondaire, du 1^{er} et du 2 mars 2022, en plus de permettre à des jeunes de s'inscrire à des activités parascolaires avec le programme *À l'école moi j'bouge* du Réseau du sport étudiant du Québec des régions de Québec et de Chaudière–Appalaches;

Attendu que pour la première fois, l'événement organise un volet pour les familles qui aura lieu durant la semaine de relâche, du 7 au 13 mars 2022;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières–Roland,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent chaleureusement les organisateurs et les bénévoles du *Pentathlon des neiges 2022*, ainsi que tous les participants, jeunes et moins jeunes, qui contribuent à faire vivre et apprécier notre nordicité.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2022-0173 **Avenant à l'entente entre la Ville de Québec et KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones, relativement à la réalisation de l'événement KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones, pour les éditions 2021, 2022 et 2023 - BE2022-003 (CT-BE2022-003) — (Ra-2330)**

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones, relativement à la

réalisation de l'événement *KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones*, pour les éditions 2021, 2022 et 2023, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit avenant joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0174 **Formation du *Comité d'oeuvres murales de la Ville de Québec* et nomination de ses membres - CU2022-016 (Ra-2330)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'approuver :

- la formation du *Comité d'oeuvres murales de la Ville de Québec*;
- la nomination des personnes suivantes, ou leur représentant, pour faire partie du comité pour une période de deux ans, ou jusqu'à leur renouvellement ou leur remplacement :
 - madame Catherine Vallières-Roland, présidente du comité;
 - madame Lydia Toupin;
 - madame Isabel Gagnon;
 - madame Amélie Gagné;
 - monsieur Martin Bureau;
 - madame Cynthia Dinan-Mitchell;
 - madame Fanny Mesnard.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0175 **Attribution d'un toponyme – District électoral Vanier–Duberger – Arrondissement des Rivières - CU2022-021 (Ra-2330)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Lavoie,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu d'entériner la recommandation du Comité de toponymie et de dénommer la piscine extérieure du parc Victorin–Beaucage, identifiée sur le plan–repère joint au sommaire décisionnel, par le toponyme suivant : *Yvette–Cloutier*, piscine.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0176 Appropriation d'un montant à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* – Acquisition à des fins municipales d'un immeuble situé en bordure de l'avenue Coubertin, connu et désigné comme étant le lot 6 374 441 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - **DE2022-056** (Modifiée par CV-2022-1102) (CT-DE2022-056) — (Ra-2330)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est résolu :

- 1° d'approprier, à même le *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels*, un montant de 21 544 \$ de l'Arrondissement de Beauport et un montant de 21 544 \$ de l'ensemble de la Ville;
- 2° d'autoriser l'acquisition, à des fins municipales, du lot 6 374 441 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 316,6 mètres carrés, propriété de 9417-4893 Québec inc., pour une somme de 41 040 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et plus particulièrement aux articles 3 et 5;
- 3° conditionnellement à l'acquisition, d'affecter à titre de compensation au *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels*, un immeuble situé en bordure de l'avenue Coubertin, connu et désigné comme étant le lot 6 374 441 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0177 Appropriation d'un montant à même les *Fonds réservés aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements et de l'ensemble de la Ville - **LS2022-002** (CT-LS2022-002) — (Ra-2330)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'approprier un montant de 3 732 000 \$ à même les *Fonds réservés aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels* des arrondissements et de l'ensemble de la Ville, pour la réalisation de divers projets de parcs et d'équipements récréatifs, selon les fonds disponibles des arrondissements et de l'ensemble de la Ville. Ce montant se répartit par arrondissement de la façon suivante :
 - La Cité-Limoilou : 290 000 \$;
 - Les Rivières : 797 000 \$;
 - Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge : 200 000 \$;
 - Charlesbourg : 375 000 \$;

- Beauport : 135 000 \$;
- La Haute-Saint-Charles : 80 000 \$;
- ensemble de la Ville : 1 855 000 \$;

2° de modifier la fiche 22047 du PIQ 2022–2026, afin d'y ajouter un montant de 100 000 \$ de compétence de proximité pour l'année 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0178 **Adjudication d'un contrat pour la fourniture et l'installation de l'équipement et de la solution technologique pour le prêt documentaire en bibliothèque – 350, rue Saint-Joseph Est – Phase 4.1 – Arrondissement de La Cité-Limoilou (Appel d'offres public 76044) - AP2021-991 (CT-2585260) — (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'adjuger, à *Bibliotheca Canada inc.*, le contrat pour la fourniture et l'installation de l'équipement et de la solution technologique pour le prêt documentaire en bibliothèque – 350, rue Saint-Joseph Est – Phase 4.1 – Arrondissement de La Cité-Limoilou, conformément à la demande publique de soumissions 76044 et à sa soumission révisée du 8 février 2022 pour chacun des lots. Les contrats de maintenance demeurent sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2027 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : pour une somme estimée à 670 375,45 \$ (plus TPS et TVQ applicables);
- Lot 2 : pour une somme estimée à 133 723,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0179 **Appropriation d'une somme à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour des projets en lien avec les équipements de loisirs culturels et patrimoniaux - CU2022-022 (CT-CU2022-022) — (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'approprier une somme de 200 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement affecté de proximité pour des projets en lien avec les équipements de loisirs culturels et patrimoniaux.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0180 **Affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'immeuble sis aux 1435 à 1439, boulevard Louis–XIV, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 378 001 du cadastre du Québec, et vente de cette partie de lot – Arrondissement de Charlesbourg - DE2022-073 (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser :

- 1° l'affectation au domaine privé de la Ville d'une partie de l'immeuble sis aux 1435 à 1439, boulevard Louis–XIV, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 378 001 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 408,4 mètres carrés (parcelle 1), et d'une superficie approximative de 351,4 mètres carrés (parcelle 2), tel qu'illustré sur le plan préliminaire joint à l'offre d'achat d'immeuble jointe au sommaire décisionnel;
- 2° la vente d'une partie de l'immeuble sis aux 1435 à 1439, boulevard Louis–XIV, connu et désigné comme étant une partie du lot 4 378 001 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 408,4 mètres carrés (parcelle 1), et d'une superficie approximative de 351,4 mètres carrés (parcelle 2), à 9453-8543 *Québec inc.*, pour une somme de 164 000 \$, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite offre d'achat d'immeuble jointe audit sommaire et, plus spécifiquement, aux conditions prévues à l'article 10;
- 3° l'affectation du produit de la vente, soit une somme de 164 000 \$, au *Fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0181 **Approbation du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'obligation d'aménager un tablier de manoeuvre dans la zone 14050Mb, R.V.Q. 3057, autorisation du remplacement de l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite, et autorisation de la procédure référendaire adaptée aux mesures sanitaires applicables - GT2021-477 (Ra-2331)***

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme relativement à l'obligation d'aménager un tablier de manoeuvre dans la zone 14050Mb, R.V.Q. 3057*;

- 2° de tenir des mesures d'information complémentaires et des mesures de rétroaction conformément aux dispositions des sections III et VI de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*;
- 3° de demander l'opinion du conseil de quartier de Montcalm relativement à ce projet de modification;
- 4° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public et d'autoriser, le cas échéant, la poursuite de la procédure référendaire en apportant les adaptations autorisées par les arrêtés et les décrets du gouvernement concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0182 **Nomination de madame Myriam Pellerin à titre d'assistante-greffière substitut - GA2022-003 (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier,

il est résolu de nommer madame Myriam Pellerin, conseillère au greffe au Service du greffe et des archives, à titre d'assistante-greffière substitut en cas d'incapacité d'agir, d'absence, d'empêchement ou en cas de vacance au poste de greffier, d'assistant-greffier ou à un poste d'assistant-greffier d'arrondissement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0183 **Renouvellement de l'accréditation *Municipalité amie des enfants* de la Ville de Québec - LS2022-013 (Ra-2331)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le dépôt, à *Espace MUNI*, de la lettre de motivation à renouveler l'accréditation *Municipalité amie des enfants* (MAE) signée par monsieur le maire Bruno Marchand;
- 2° d'autoriser la Ville de Québec à exprimer son engagement dans le respect des droits et la prise en compte des besoins des enfants dans le développement des services municipaux;
- 3° de nommer madame Catherine Vallières-Roland, conseillère du district électoral de Montcalm-Saint-Sacrement, mairesse suppléante et

présidente de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou, responsable des enfants et des tout–petits pour le conseil municipal;

- 4° de nommer madame Marie-Hélène St–Onge, directrice du Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, responsable du dossier d'accréditation.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

CV-2022-0184 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le règlement hors cour relatif à la poursuite en Cour supérieure par le *Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec c. Ville de Québec c. Ville de L'Ancienne–Lorette* (C.S. 200–17–019349–133), dossier RCD–667–12 - **AJ2022-003** (CT-AJ2022-003) — (Ra-2330)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation de l'entente de règlement et la transaction entre la Ville de Québec et le *Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Québec*, dans le dossier de la Cour supérieure 200–17–019349–133;
- 2° l'autorisation du paiement d'un montant de 271 828,54 \$ en guise de règlement complet en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais, par l'émission d'un chèque à l'ordre de *Dussault, De Blois, Lemay, Beauchesne s.e.n.c.r.l.*, avocats en fidéicommiss;
- 3° l'autorisation aux procureurs de la Ville de Québec, *Giasson et Associés*, de signer, pour et au nom de la Ville, la transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0185 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour la fourniture de produits d'entretien ménager – Lot 1 (VQ–49007) - **AP2022-092** (Ra-2330)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat adjudgé à *Les Emballages L. Boucher inc.*, pour

la fourniture de produits d'entretien ménager – Lot 1, pour la période du 6 mars 2022 au 5 mars 2024, pour une somme estimée à 106 159,59 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 49007 et aux prix unitaires de sa soumission du 15 décembre 2016, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0186 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour la fourniture d'articles de bureau (VQ-48889) - AP2022-093 (Ra-2330)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation du renouvellement du contrat adjudgé à *Brassard Buro inc.*, pour la fourniture d'articles de bureau, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2024, pour une somme estimée à 700 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 48889 et aux prix unitaires escomptés de sa soumission du 13 février 2017, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0187 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Vireo inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Préparation à l'expansion et à la commercialisation d'un système de potager hydroponique éducatif en Amérique du Nord* - DE2022-049 (CT-DE2022-049) — (Ra-2330)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 217 500 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Préparation à l'expansion et à la commercialisation d'un système de potager hydroponique éducatif en Amérique du Nord*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Vireo inc.*, relative au versement d'une subvention maximale

de 217 500 \$, dans le cadre du volet *Contribution d'amorçage* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0188 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation électrique du poste de pompage d'eau potable P302 situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1466 - TE2022-001 (Ra-2330)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation électrique du poste de pompage d'eau potable P302 situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1466;
- 2° l'appropriation d'un montant de 180 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1466. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0189 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le versement de la participation financière de la ville aux fins des travaux de mise aux normes de ponts ferroviaires et de passages à niveau de la partie de la 18^e Rue incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1441 - TM2021-351 (Ra-2330)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement de la participation financière de la ville aux fins des travaux de mise aux normes de ponts ferroviaires et de passages à niveau de la partie de la 18^e Rue incluse au réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1441;
- 2° l'appropriation d'un montant de 2 015 600 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du

montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1441. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0190 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives à la construction de nouveaux trottoirs et autres mesures de sécurité routière pour les réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1463 - TM2022-007 (Ra-2330)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives à la construction de nouveaux trottoirs et autres mesures de sécurité routière pour les réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1463;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 000 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1463. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0191 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte en matière de systèmes de transport intelligents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1482 - TM2022-022 (Ra-2330)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte en matière de systèmes de transport intelligents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1482;
- 2° l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1482. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 20 h 43 pour exercer son droit de parole et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

CV-2022-0192 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour la tonte de pelouse et le nettoyage de terrains – Saisons 2022 à 2025 (Appel d'offres public 76725) - AP2022-001 (CT-2582617, 2582901, CT-2582801, 2582904, CT-2582805, 2583005, CT-2582815, CT-2582820, CT-2582895, CT-2582899, CT-2582991, CT-2583003, CT-2583011) — (Ra-2331)

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour la tonte de pelouse et le nettoyage de terrains – Saisons 2022 à 2025, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 novembre 2025, conformément à la demande publique de soumissions 76725 et aux prix unitaires de leur soumission respective, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 (Secteur SL12) : *Le Groupe Essa inc.*, pour une somme de 361 848,32 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 janvier 2022;
- Lot 2 (Secteur SL10) : *Verdure Royale inc.*, pour une somme de 698 245,44 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 janvier 2022;
- Lot 3 (Secteur OL11) : *Groupe Bel Cour inc.*, pour une somme de 842 731 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 janvier 2022;
- Lot 4 (Secteur OL07) : *Groupe Bel Cour inc.*, pour une somme de 711 628 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 janvier 2022;
- Lot 5 (Secteur SM09) : *Verdure Royale inc.*, pour une somme de 176 604,80 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 janvier 2022;
- Lot 6 (Secteur OM08) : *Groupe Bel Cour inc.*, pour une somme de 670 114 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 janvier 2022;
- Lot 7 (Secteur CM05) : *Entretiens David Gosselin inc.*, pour une somme de 324 145,60 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 janvier 2022;
- Lot 8 (Secteur CM06) : *Le Groupe Essa inc.*, pour une somme de 410 533,16 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 janvier 2022;

- Lot 9 (Secteur JR01) : *Intermodale Paysagement Déneigement inc.*, pour une somme de 123 189,12 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 11 janvier 2022;
- Lot 10 (Secteur JR03) : *Entretiens David Gosselin inc.*, pour une somme de 108 718,08 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 10 janvier 2022;
- Lot 11 (Secteur JR04) : *Verdure Royale inc.*, pour une somme de 377 937,96 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 janvier 2022;
- Lot 12 (Secteur CR02-A) : *Groupe Bel Cour inc.*, pour une somme de 484 140 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 janvier 2022;
- Lot 13 (Secteur CR02-B) : *Verdure Royale inc.*, pour une somme de 559 540,08 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 5 janvier 2022.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0193 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le repérage et l'identification de lampes brûlées sur le réseau d'éclairage public (Appel d'offres public 76887) - AP2022-082 (CT-2583807) — (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Solutions MBG*, du contrat pour le repérage et l'identification de lampes brûlées sur le réseau d'éclairage public, pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2024, pour une somme de 91 900 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76887 et à sa soumission du 15 janvier 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 et 2024 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0194 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels – Interventions de surface 2022 (PSU210396) (Appel d'offres public 76881) - AP2022-102 (CT-2584843) — (Ra-2331)**

Monsieur le conseiller Louis Martin déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication, à *FNX-INNOV inc.*, du contrat de services professionnels – Interventions de surface 2022 (PSU210396), pour une somme de 389 560 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76881 et à sa soumission du 14 janvier 2022. La portion *Réseau de transport de la capitale* (RTC) dudit contrat, soit une somme de 54 903 \$ (plus TPS et TVQ applicables), est conditionnelle à la signature du protocole d'entente;
- 2° l'autorisation, à *FNX-INNOV inc.*, par son responsable de projet, à faire toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires et à effectuer, au nom de la Ville, les démarches nécessaires auprès des différents ministères, des compagnies d'utilité publique et des autres autorités compétentes dans le but d'obtenir les approbations requises dans le cadre du présent contrat incluant, à la fin des travaux, la délivrance d'un avis de conformité avec l'autorisation accordée, et ce, avec le consentement au préalable du Service de l'ingénierie.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0195 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Telops inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Agrandissement des locaux dédiés à la R et D* - **DE2022-002** (CT-DE2022-002) — (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 146 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Agrandissement des locaux dédiés à la R et D*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Telops inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 146 000 \$, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0196 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Gearbox Studio Québec inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Soutien au développement du quartier Saint-Roch de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Expansion de Gearbox Studio Québec inc. - DE2022-003 (CT-DE2022-003) — (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 500 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Expansion de Gearbox Studio Québec inc.*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Gearbox Studio Québec inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 500 000 \$, dans le cadre du volet *Soutien au développement du quartier Saint-Roch* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0197 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis en bordure du chemin de la Sagamité, connu et désigné comme étant les lots 1 337 078, 1 338 363 et al. du cadastre du Québec – Arrondissement de Charlesbourg - DE2022-041 (CT-2586694, CT-2586807) — (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° le consentement à une promesse de vente par *Canards illimités Canada* à la Ville de Québec, pour acquérir de *Canards illimités Canada*, à des fins municipales, un immeuble connu et désigné comme étant le Domaine Sagamité, composé des lots 1 337 078, 1 542 215, 1 338 448, 1 338 539, 1 338 626, 1 338 627, 1 338 628, 1 338 629, 1 338 630, 1 338 631, 1 338 632, 1 338 633, 1 338 634, 1 338 635, 1 338 636, 1 338 637, 1 338 638, 1 338 639, 1 338 640, 1 338 641, 1 338 642, 1 338 643, 1 338 644, 1 542 181, 1 542 182, 1 542 183, 1 542 184, 1 542 185, 1 542 186, 1 542 187, 1 542 188, 1 542 189, 1 542 190, 1 542 191, 1 542 192, 1 542 193, 1 542 194, 1 542 195, 1 542 196, 1 542 197, 1 542 198, 1 542 199, 1 542 207, 1 542 208, 1 542 209, 1 542 210,

1 542 211, 1 542 213, 1 542 214 et 1 338 363 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 1 532 373,8 mètres carrés, pour un montant maximal de 1 368 606 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite promesse de vente jointe au sommaire décisionnel, et plus spécifiquement aux conditions mentionnées aux articles 6, 7.1, 7.3, 7.4 et 7.7;

- 2° conditionnellement à l'acceptation de la promesse de vente, l'autorisation de l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis en bordure du chemin de la Sagamité, connu et désigné comme étant les lots 1 337 078, 1 542 215, 1 338 448, 1 338 539, 1 338 626, 1 338 627, 1 338 628, 1 338 629, 1 338 630, 1 338 631, 1 338 632, 1 338 633, 1 338 634, 1 338 635, 1 338 636, 1 338 637, 1 338 638, 1 338 639, 1 338 640, 1 338 641, 1 338 642, 1 338 643, 1 338 644, 1 542 181, 1 542 182, 1 542 183, 1 542 184, 1 542 185, 1 542 186, 1 542 187, 1 542 188, 1 542 189, 1 542 190, 1 542 191, 1 542 192, 1 542 193, 1 542 194, 1 542 195, 1 542 196, 1 542 197, 1 542 198, 1 542 199, 1 542 207, 1 542 208, 1 542 209, 1 542 210, 1 542 211, 1 542 213, 1 542 214 et 1 338 363 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale de 1 532 373,8 mètres carrés, sans bâtiment dessus construit ni dépendance, propriété de *Canards illimités Canada*, pour un montant maximal de 1 368 606 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à cette même promesse de vente jointe audit sommaire, et plus spécifiquement aux conditions prévues aux articles 6, 7.3, 7.4 et 7.7;
- 3° l'acceptation d'un droit d'usage et d'entretien affectant le lot 1 338 625 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour bonnes et valables considérations, et selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'article 7.4 de cette même promesse de vente jointe à ce même sommaire. Ce droit d'usage sera en vigueur tant que la Ville est propriétaire du Domaine, ou pour un maximum de trente (30) ans, et il sera intégré à l'acte d'acquisition du Domaine Sagamité par la Ville.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0198 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection à la base de plein air La Découverte et au parc du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1486 - LS2022-009 (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Bianca Dussault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction, de rénovation et de réfection à la base de plein air La Découverte et au parc du Mont-Bélair et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1486;

2° l'appropriation d'un montant de 600 000 \$ au fonds général d'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1486. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0199 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2020–639 modifiant le Règlement n° 480–85 visant à ajuster les normes applicables aux enseignes appartenant à la Ville, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec - PA2022-018 (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n° 2020–639 modifiant le Règlement n° 480–85 visant à ajuster les normes applicables aux enseignes appartenant à la Ville, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé de l'agglomération de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0200 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Marc Vézina (ID. 163856), à titre de directeur associé du Service des technologies de l'information - RH2022-149 (CT-RH2022-149) — (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Marc Vézina (ID. 163856), pour agir à titre de directeur associé du Service des technologies de l'information, jusqu'au 10 juin 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0201 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Hugo Grondin (ID. 013777) à titre de directeur par intérim du Service des technologies de l'information - RH2022-150 (CT-RH2022-150) — (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Hugo Grondin (ID. 013777), employé permanent, à titre de directeur par intérim du Service des technologies de l'information (D080) (poste no 37072), selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0202 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois manuels - RH2022-153 (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° des modifications proposées à la nomenclature des emplois manuels;
- 2° de la nomenclature modifiée des emplois manuels jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0203 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Raoul Pascal (ID. 179344) à titre de directeur par intérim du Service de la gestion des équipements motorisés - RH2022-170 (CT-RH2022-170) — (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,
appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Raoul Pascal (ID. 179344), employé régulier, à titre de directeur par intérim du Service de la gestion des équipements motorisés (D085), (poste no 32814), avec effet le 7 mars 2022, selon des conditions conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0204 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives au réaménagement des réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1483 - TM2022-023 (Ra-2331)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des interventions de nature mixte relatives au réaménagement des réseaux routiers municipaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1483;
- 2° l'appropriation d'un montant de 300 000 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1483. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0205 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des représentants du conseil d'agglomération de Québec au sein du bureau des délégués à être formé, pour prendre en considération une problématique d'écoulement d'un cours d'eau qui déborde sur la route du Grand-Capsa - PA2022-032 (Ra-2332)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des représentants du conseil d'agglomération de Québec suivants, au sein du bureau des délégués à être formé, pour prendre en considération une problématique d'écoulement d'un cours d'eau qui déborde sur la route du Grand-Capsa :

- monsieur le conseiller David Weiser, à titre de substitut de monsieur le maire Bruno Marchand;
- madame la conseillère Marie-Josée Asselin;
- monsieur Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2022-0206 Avis de motion relatif au Règlement sur le programme de subvention visant la rénovation des façades sur les artères commerciales, R.V.Q. 2883, et dépôt du projet de règlement - DE2022-057 (Ra-2330)

Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement qui a pour but d'établir un programme de subvention afin d'encourager les propriétaires des bâtiments qui sont en tout ou en partie non résidentiels et qui sont situés sur certaines artères commerciales à effectuer des travaux de rénovation de façade, afin de participer à l'amélioration des milieux de vie ainsi que stimuler la vitalité économique et la revitalisation des quartiers. À cette fin, il détermine les territoires et les bâtiments admissibles, la nature des travaux admissibles ainsi que le montant maximal de la subvention. Il établit en outre la procédure applicable pour en faire la demande et les autres modalités du programme. En conséquence, ce règlement remplace le *Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale*, R.R.V.Q. chapitre P-9, qui était au même effet.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 21 h 04.

CV-2022-0207 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'agriculture urbaine et à l'utilisation d'un conteneur à titre de construction accessoire, R.V.Q. 3056, et autorisation de remplacer l'assemblée publique de consultation par une consultation écrite - PA2022-015 (Ra-2331)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu :

- 1° d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme relativement à l'agriculture urbaine et à l'utilisation d'un conteneur à titre de construction accessoire*, R.V.Q. 3056;
- 2° d'autoriser le remplacement de la procédure habituelle de consultation par une consultation écrite de 15 jours annoncée préalablement par un avis public.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0208 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'agriculture urbaine et à l'utilisation d'un conteneur à titre de construction accessoire, R.V.Q. 3056 - PA2022-015 (Ra-2331)*

Madame la conseillère Marie-Josée Asselin donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin de faciliter l'agriculture urbaine et de permettre l'utilisation d'un conteneur à titre de construction accessoire à certaines conditions.

CV-2022-0209 *Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot numéro 1 229 596 du cadastre du Québec relativement au nombre maximal de chambres autorisé, R.V.Q. 3069 - GT2022-065 (Ra-2331)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot numéro 1 229 596 du cadastre du Québec relativement au nombre maximal de chambres autorisé*, R.V.Q. 3069.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0210 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot numéro 1 229 596 du cadastre du Québec relativement au nombre maximal de chambres autorisé, R.V.Q. 3069 - GT2022-065 (Ra-2331)*

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à*

des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur le lot numéro 1 229 596 du cadastre du Québec afin que le nombre maximal de chambres autorisé soit augmenté à 50.

AM-2022-0211 **Avis de motion relatif au Règlement sur les travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre d'art La Chapelle et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3071, et dépôt du projet de règlement - CU2022-024 (Ra-2331)**

Madame la conseillère Catherine Vallières-Roland donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'agrandissement et de réaménagement du centre d'art *La Chapelle* ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des immeubles et des servitudes nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 250 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0212 **Appropriation de 25 000 \$ au fonds général de la Ville - CU2022-024 (Ra-2331)**

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,
appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'approprier un montant de 25 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3071. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2022-0213 **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de mise en oeuvre des Visions culturelles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3073, et dépôt du projet de règlement - CU2022-023 (Ra-2331)**

Madame la conseillère Catherine Vallières-Roland donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de mise en oeuvre de la *Vision de l'art public 2021–2025*, de la *Vision du développement de la Bibliothèque de Québec 2021–2025* et du *Plan d'action 2021–2025* de la *Vision du développement culturel 2015–2025* ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'acquisition d'équipements, d'oeuvres et d'immeubles et le versement de subventions et de contributions financières nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce présent règlement prévoit une dépense de 5 400 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'acquisition des biens et le versement de subventions et de contributions financières ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2022-0214 Appropriation de 540 000 \$ au fonds général de la Ville - CU2022-023 (Ra-2331)

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu d'approprier un montant de 540 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3073. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Adoption des règlements

CV-2022-0215 *Règlement sur des travaux de construction, de rénovation et de réparation de bâtiments, de parcs et d'équipements récréatifs relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3058 - LS2022-006 (Ra-2327)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction, de rénovation et de réparation de bâtiments, de parcs et d'équipements récréatifs relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3058.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0216 *Règlement sur des travaux d'aménagement de voies cyclables et piétonnières relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 3063 - PA2021-178 (Ra-2327)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement de voies cyclables et piétonnières relevant de la compétence de proximité de la ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3063.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-0217 *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2022 et les suivantes, du Règlement sur le programme Accès Famille et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3064 - **PA2022-005** (Ra-2328)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu :

- 1° d'adopter le *Règlement sur la réalisation, pour l'année 2022 et les suivantes, du Règlement sur le programme Accès Famille et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3064;
- 2° d'approprier un montant de 785 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme (équivalente ou inférieure) à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.V.Q. 3064. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Toutes les questions reçues par courriel ayant été lues et répondues, et n'ayant pas d'autres questions par visioconférence, cette période n'est pas tenue.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 45.

Louis Martin
Président

Julien Lefrançois
Assistant-greffier

Véronique Dallaire
Vice-présidente

JL/cr